



# Déclaration des liens d'intérêts

*Selon l'article 14 du Règlement général, du 7 juin 2021, chaque membre du Conseil général et du Conseil communal est tenu de déclarer ses liens d'intérêts. Les modifications intervenant en cours de législature doivent être portées sans délai à la connaissance de la Chancellerie communale, qui tient le registre à jour.*

<b>Nom, prénom :</b>	Rémy Marc
Activité professionnelle :	Procureur, membre de la direction du Ministère public et de la CAAJ (autorité de gestion des autorités judiciaires)
Fonction politique :	Conseiller général, pdt du groupe PLR

## Fonctions au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations et d'établissements suisses ou étrangers, de droit public ou de droit privé

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
ASSOCIATION DE LA MARCHE DU 1 <sup>ER</sup> MARS	COPRESIDENT
FONDATION L'ENFANT C'EST LA VIE	MEMBRE DU CONSEIL DE FONDATION

## Fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts suisses ou étrangers

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
-	-

## Fonctions au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, du Canton et des communes

NOM DE L'ENTITE/DES ENTITES	FONCTION
COMMISSIONS D'EXAMEN DU BARREAU	MEMBRE
ETAT MAJOR CANTONAL DE LIAISON TERRITORIALE (DIVISION TERRITORIALE 1)	MEMBRE DE L'EM / MAJOR

